



Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

ID : 011-211101951-20230227-022023-DE



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2023/002

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2023

**Date convocation** : 23.02.2023  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 8  
**Votants** : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Absente excusée** : Sylvie THUBIÈRES

**Procuration** : Anne-Laurence FRULLINI à Marie-France LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Aude SALVAT-LÔ.

### Objet : Élection d'un adjoint supplémentaire.

Par délibération n°01/2023 en date du 27 février 2023, le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à trois le nombre des adjoints.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire constate la candidature de Madame Marie-France LOISEL à la fonction d'adjoint et la met aux voix.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 9
Nombre de suffrage blancs déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 9
Majorité absolue	: 6

Nombre de voix obtenues

Mme Marie-France LOISEL	: 9
-------------------------	-----

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

Vu le résultat du vote ;

Déclarer élu Mme Marie-France LOISEL ayant obtenu la majorité des voix et de la proclamer troisième adjointe pour être immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.